

Informations sur les risques majeurs à Chambéry

(DICRIM)

Document
à conserver
Edition
2016





Le mot du Maire

Il appartient à la ville d'assurer la sécurité de ses habitants et de ses biens. La ville de Chambéry en fait une de ses préoccupations majeures. C'est pourquoi, elle organise chaque année de nombreux exercices pour améliorer ses dispositifs de prévention et de secours, avec les services municipaux et ses partenaires.

Comme cela le permet en cas d'événement majeur, la ville peut déclencher son Plan communal de sauvegarde (PCS) qui prépare l'organisation des services en cas de risques ou d'événement. Il garantit ainsi la sauvegarde des personnes (restauration, hébergement), la protection des biens et de l'environnement et l'information de la population et des autorités.

À présent entre vos mains, ce dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), risques auxquels Chambéry est exposée, rappelle à chacun d'entre vous, les réflexes et les bons comportements à avoir. Nous sommes tous concernés, mais les connaissances préalables et les comportements pendant le phénomène sont déterminants pour limiter les conséquences. Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver.

Michel Dantin Maire de Chambéry, Député européen

Sommaire



Quels sont les risques ?	3	Les mouvements de terrain	10
En cas de risque majeur, qui fait quoi ?	4	Les séismes	11
L'inondation	5	Maladies contagieuses/Épidémies/ Pandémie grippale	12
Incendie	6	Transport de matières dangereuses	13
Chutes de neige	7	Accident nucléaire	14
La canicule	8	Le recap' des bons réflexes	15
Tempête	9		

Quels sont les risques ?

D'origine naturelle ou humaine, le risque majeur se définit comme un évènement brutal, rare et imprévisible. La ville de Chambéry est exposée à 5 risques majeurs.

Risques majeurs à Chambéry

Risques naturels



Inondations



Mouvements
de terrain



Séismes

Risques technologiques



Transport de matières
dangereuses par voie
routière ou ferroviaire



Transport de matières
dangereuses par
canalisation

Autres risques



Accident nucléaire



Risques d'incendie



Risques
météorologiques
(fortes chutes
de neige, canicule,
tempête)



Risques épidémiques,
maladies contagieuses,
pandémie grippale



En cas

de risque majeur,

qui fait quoi ?



Le maire et le préfet

Le Directeur des Opérations de Secours (DOS) prend les décisions en matière d'actions de secours et de sauvetage à mettre en œuvre.

Il s'agit :

- du maire, lorsque les effets de l'évènement n'impactent que sa commune
- du préfet, si le maire ne maîtrise plus la situation ou si la situation dépasse les frontières

Le Commandant des Opérations de Secours

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) gère et coordonne les moyens et services de secours (sapeurs-pompiers, SAMU, gendarmerie, etc).

Il s'agit :

- généralement d'un officier sapeur-pompier,
- ou selon le type de sinistre (dispositifs spécifiques ORSEC)
d'un autre responsable du service public.

École

Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant.

Tant que l'alerte n'est pas terminée, les parents ne doivent surtout pas venir chercher leurs enfants.

Médias

Les médias s'occupent de diffuser les consignes de sécurité.



L'inondation



L'élévation du niveau d'un cours d'eau, résulte de la fonte des neiges ou des glaces ou de pluies abondantes et peut-être à l'origine d'inondation. Mais la rupture de digues peut également provoquer une inondation brutale avec des vitesses d'écoulement élevées et un fort risque sur les personnes et les biens. Plusieurs cours d'eau traversent la commune de Chambéry (La Lysse, l'Albanne, l'Hyères), ainsi que d'autres petits cours d'eau. De ce fait, la ville de Chambéry est exposée au risque d'inondation.

Les bons réflexes



Fermez les portes et les fenêtres



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours

→ **France Bleu Pays de Savoie**
103.9 MHz



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Que fait la ville ?

D'importants travaux de consolidation des digues pour protéger contre les risques de crue ont été réalisés ces dernières années entre Cognin, Chambéry et la Motte-Servolex.

Le saviez-vous ?

Au début des années 1990, le niveau de la Lysse a atteint des seuils critiques d'inondation, avec un débit dépassant les 200 m³/s contre un débit moyen compris entre 3,5 et 7,4 m³/s.

Le 22 juillet 2015, un violent orage a été à l'origine d'inondations sur Chambéry.



L'incendie



Tous les secteurs de Chambéry sont exposés au risque d'incendie. Cependant, les quartiers anciens d'accès limité pour les véhicules de secours aux constructions très imbriquées sans stabilité au feu, nécessitent une vigilance particulière. Depuis 2015, le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF), est obligatoire dans tous les logements d'habitation.

Les bons réflexes

Évacuation impossible



Fermez la porte de la pièce où le feu s'est déclaré



Repliez-vous dans une pièce avec une fenêtre accessible, la plus éloignée du sinistre et calfeutrer les bas des portes

Évacuation possible



Fermez toutes les portes du logement (sans les verrouiller pour faciliter l'accès des secours)



Évacuez les lieux le plus rapidement possible, mais ne prenez pas l'ascenseur

Dans tous les cas



Une fois en sécurité, prévenez les sapeurs-pompiers (18 ou 112)

Rappel Dans un bâti ancien, le risque de propagation d'incendie est plus élevé, une évacuation des lieux avant même l'arrivée des secours peut s'avérer judicieuse.

Que fait la ville ?

Un arrêté municipal en date du 28 juin 2004 prescrit des mesures de prévention incendie dans le bâti ancien (500 immeubles concernés). La ville de Chambéry a mis en place des exercices incendie réguliers par secteurs. De 2008 à 2014, des interventions sur le bâti ont été réalisées grâce à la mise en place d'une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) sécurité incendie.

Le saviez-vous ?

À Chambéry, le 1^{er} janvier 2002, l'incendie de l'îlot du château avait provoqué le décès de deux jeunes.

Le 23 juillet 2010, un grave incendie a touché la rue de la Gare et la rue Sommeiller. Trois immeubles ont été ravagés.

www.chambéry.fr/798-securite-incendie.html

Les chutes de neige



D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.



Les bons réflexes



Restez chez vous dans la mesure du possible



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours
→ **France Bleu Pays de Savoie**
103.9 MHz



Évitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement

Rappel Les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public.

Les bacs à sels sont présents pour les agents qui s'occupent de déneiger les trottoirs. Ils ne sont pas à la disposition des particuliers.

Que fait la ville ?

La ville de Chambéry a mis en place un système (d'astreinte) qui permet lors des chutes de neiges normales de déneiger par ordre de priorité les abords des bâtiments publics importants (établissements de soins...), les voies de circulation essentielles puis le réseau secondaire.

Le saviez-vous ?

En décembre 2010, 50 cm de neige avaient enseveli Chambéry.

La canicule



Dans le département de la Savoie, on considère qu'il y a canicule quand, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est faible pendant au moins trois jours consécutifs. Pour le département de la Savoie, elle correspond à une température qui ne descend pas en dessous de 19°C la nuit et atteint ou dépasse 34°C la journée.

Les bons réflexes



Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés) et évitez de sortir aux heures les plus chaudes (soit entre 11 h et 21 h)



Ventilez une pièce de repos avec un ventilateur et passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé



Mangez normalement et buvez fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées et alcoolisées



Évitez de pratiquer une activité sportive

Que fait la ville ?

Le CCAS (centre communal d'action social) de Chambéry tient un registre des personnes fragiles susceptibles d'être incommodées par la canicule. Lors du déclenchement du plan d'alerte et de secours le CCAS organise un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles auraient besoin.

L'inscription sur le registre est une démarche volontaire et gratuite.

Le saviez-vous ?

Une étude de Météo-France sur le changement climatique en Rhône-Alpes montre que la hausse des températures prévue aux horizons de 2030, 2050 et 2080 aura un fort impact sur le risque de canicule et le risque de feux de forêt.



La tempête



La tempête est la deuxième perturbation qui cause le plus de ravage. Cette perturbation entraîne des vents très violents souvent accompagnés de très fortes pluies ou d'orage. On parle de tempête quand le vent atteint 89 km/h.

Les bons réflexes



Rentrez dans un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours

→ **France Bleu Pays de Savoie**
103.9 MHz



Déplacez-vous le moins possible (si vous êtes en voiture: roulez lentement)



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



Les mouvements de terrain



Qu'il soit d'origine naturelle ou anthropique (occasionné par l'homme), le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassement, une coulée de boue ou un éboulement de rocher. À Chambéry la falaise des Monts et la Calamine sont concernées.

Les bons réflexes



Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse, et n'y retournez pas



Gagnez au plus vite les hauteurs stables les plus proches



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours

→ **France Bleu
Pays de Savoie
103.9 MHz**



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

Le saviez-vous ?

En moyenne, les mouvements de terrain provoquent la mort de 800 à 1000 personnes dans le monde par an.

Les séismes



Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. La France est découpée en cinq zones de sismicité, Chambéry est classée en zone 4, c'est-à-dire en zone de sismicité moyenne.



Les bons réflexes

À l'intérieur



Sortez du bâtiment ou éloignez-vous des fenêtres et mettez-vous près



d'un mur porteur ou sous des meubles solides (si possible



coupez l'eau, électricité et gaz)

À l'extérieur



Eloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques, ponts...)

En voiture



Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

Dans tous les cas



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours

.....
Rappel Après la première secousse se méfier des répliques

Le saviez-vous ?

En 1995, un séisme de magnitude 3.3 sur 9 (échelle de Richter) a eu lieu à Chambéry.

Maladies contagieuses, épidémies, pandémie grippale



Les maladies contagieuses se transmettent entre personnes de différentes manières (contact physique, aliments contaminés, objets...). Récemment la pandémie de la grippe H1N1 a touché plusieurs continents.



Les bons réflexes



Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes



En cas de maladie, portez un masque en présence d'une autre personne



En cas de symptômes grippaux (fièvre, courbatures, difficultés respiratoires), consultez votre médecin traitant ou appelez le 11



Utilisez uniquement les mouchoirs en papier pour éternuer ou tousser

Que fait la ville ?

Lors de l'épidémie de grippe A H1N1 en 2009, Chambéry a mis à disposition un gymnase pour se faire vacciner.

Transport de matières dangereuses



À Chambéry, les matières dangereuses (inflammables, toxiques, explosives, corrosives, radioactives) transitent principalement par voie routière et notamment par la voie Rapide Urbaine, la RD1006 et par voie ferroviaire. Ces substances peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Les bons réflexes



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours
→ **France Bleu Pays de Savoie**
103.9 MHz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



et donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers



Ne fumez pas, éteignez toute flamme



Enfermez-vous dans un local en calfeutrant les fenêtres et les aérations et arrêtez la ventilation, la climatisation et le chauffage



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



Quittez la zone de l'accident dans un rayon de 300 mètres, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous mettre à l'abri

Le saviez-vous ?

Dans le département, d'importants volumes de matières dangereuses sont transportés.

Les lignes concernées sont :

- Paris/Chambéry/Bourg-Saint-Maurice;
- Grenoble/Chambéry;
- Chambéry/Modane/Turin.

La commune est également concernée par le risque lié aux canalisations souterraines de transport de produits dangereux dû à l'implantation de la canalisation de gaz de GRDF et de l'oléoduc Méditerranée-Rhône (SPMR).

Les bons réflexes



Éloignez-vous



Arrêtez les moteurs et appareils électriques



Ne fumez pas



Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18 ou 112)

Accident nucléaire



Le risque radiologique ne constitue pas un risque majeur dans le Département de la Savoie, toutefois la proximité de certains établissements situés dans les départements voisins, nous amène à évoquer ce risque.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans un local clos (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours

→ **France Bleu Pays de Savoie**
103.9 MHz



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne consommez pas d'aliments frais cultivés

Le saviez-vous ?

La centrale nucléaire du Bugey se situe à 56 km de Chambéry.

Le recap'

des bons réflexes

En cas de danger ou d'alerte

Dans tous les cas :



Abritez-vous



Écoutez la radio pour avoir les consignes données par les services secours

→ France Bleu pays de Savoie
103.9 MHz

et respectez les consignes



Ne téléphonez pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Qui contacter ?



Pour donner l'alerte, si vous êtes témoin de la survenue d'un risque

Pompier 18 ou 112

SAMU 15 ou 112

Police nationale 17 ou 112

Pour en savoir plus consultez www.chambery.fr